



# L'ACCUEIL DES STAGIAIRES ÉTRANGERS

---

Rapport de M. William FEUGÈRE  
Membre du Conseil de l'Ordre

Secrétaire de la Commission  
« Accueil des stagiaires étrangers à Paris »

Conseil de l'Ordre du 20 janvier 2009

Dès son discours de confirmation du 4 décembre 2007, M. le Bâtonnier de Paris, Christian Charrière-Bournazel, plaçait au cœur de ses engagements le « rayonnement international du Barreau de Paris ».

*« Nous devons sans cesse promouvoir Paris place du droit. Le nombre de cabinets d'avocats d'origine étrangère à Paris montre assez le côté attractif de notre ville, de nos traditions et de notre force prospective. Ils ont contribué à la montée en puissance du barreau de Paris. (...)*

*Je souhaite que Paris soit de plus en plus attirant pour tous les futurs juristes, avocats ou juges, venus de tous les points du monde et désireux de faire chez nous des stages de formation complémentaire.*

*Beaucoup d'initiatives ont déjà été prises et sont très remarquables, notamment vis-à-vis de la Chine, du Japon, du Vietnam, des pays d'Europe. **La commission internationale de l'Ordre aura une section spécialement dédiée à l'accueil.** »*

Ainsi est née la Commission Accueil des stagiaires étrangers à Paris.

Accueillir, c'est attendre avec bonheur le nouvel arrivant, lui souhaiter la bienvenue, l'aider dans son intégration. L'accueil des stagiaires étrangers est donc pour le Barreau de Paris plus que la volonté de rayonner dans le monde : la vision d'une confraternité internationale.

Avocats ou futurs avocats, de par le monde, forment une seule famille, dont les membres s'entraident.

Notre Bâtonnier l'a d'ailleurs rappelé avec gravité, lors de la rentrée solennelle de notre Barreau, le 10 décembre 2008, à propos de la transposition de la troisième directive blanchiment, qui nous ferait obligation de dénoncer nos clients :

*« Avocats, mes chères consœurs, mes chers confrères, venus de tous les horizons du monde qui partageons cette ambition haute et cette éthique exigeante, conservons-en pieusement la flamme, en cette année 2008 où nous fêtons les soixante ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.*

*Nous nous appelons à l'aide lorsqu'un désordre menace certains d'entre nous, quand une tyrannie les piétine. Garants du droit et gardiens des libertés, nous sommes les tribuns de la plèbe universelle et les pèlerins infatigables de l'universel chaos. Les temps présents sont porteurs d'espérance : l'effroyable vingtième siècle fut témoin des guerres les plus meurtrières et des idéologies les plus folles.*

*Avocats, nous avons besoin les uns des autres. (...)*

*Avocats du monde, barreaux auxquels nous avons parfois pu apporter notre fraternelle assistance, j'en appelle aujourd'hui à vous comme j'en appelle à nos juges pour qu'ils refusent, le moment venu, d'appliquer une loi qui serait à l'évidence injuste. »*

L'accueil des stagiaires étrangers n'est rien d'autre que cette reconnaissance d'une famille, dont les membres ne doivent pas seulement s'entraider dans les temps les plus troublés, mais aussi travailler plus quotidiennement ensemble pour connaître leurs pratiques, partager leurs expériences, plus semblables qu'on ne l'imagine par delà les frontières étatiques, et ainsi progresser vers plus de compétence.

Le Barreau de Paris a créé divers outils favorisant les échanges internationaux avec des Confrères ou futurs Confrères.

## **Les stages internationaux actuels**

### **La formation à l'étranger des élèves avocats français – le prêt sans caution personnelle**

Favoriser le rayonnement international du Barreau de Paris nécessite que nous nous exportions, que nous sortions de notre territoire pour aller découvrir les autres systèmes juridiques.

Il est essentiel que nos élèves avocats puissent effectuer des stages et formations complémentaires à l'étranger, c'est l'ensemble de notre barreau qui y gagnera en compétence.

Dans le cadre de l'année de formation au sein de l'École du Barreau, une période six mois est prévue pour accomplir un stage : le PPI (Projet Pédagogique Individuel).

Or ce stage peut être accompli à l'étranger.

Bien entendu, le Barreau de Paris a conscience du coût d'une telle formation pour des jeunes qui n'exercent pas encore, qui n'ont donc pas de revenus assurés, et dont les familles peuvent peiner à assurer le soutien après déjà un long cursus de quatre voire cinq ou six années d'université.

C'est pourquoi un prêt sans caution personnelle a été créé, à l'initiative du Bâtonnier Christian CHARRIÈRE-BOURNAZEL : l'élève avocat peut emprunter jusqu'à 70.000 €uros, afin de couvrir toutes les dépenses relatives à sa formation à l'étranger, y compris les frais de vie sur place.

C'est l'Ordre des avocats de Paris qui se porte caution. Le prêt, à un taux particulièrement faible (2.73%) sera remboursable sur 5 ans, après un différé pouvant aller jusqu'à deux ans.

### **Le stage international**

Depuis 1991, le Barreau de Paris organise une session de deux mois appelée «Stage International», au cours de laquelle sont réunis des jeunes avocats de diverses nationalités européennes et non européennes pour deux mois de formation technique et pratique dans un environnement exclusivement international.

Ce programme est destiné à des avocats étrangers francophones, âgés de moins de 35 ans, désireux de découvrir la pratique de leurs confrères français à travers un enseignement de qualité et une expérience au sein d'un cabinet parisien.

Ces jeunes avocats reçoivent pendant un mois un enseignement à l'École de Formation du Barreau portant notamment sur notre déontologie, notre système juridique et nos procédures judiciaires.

Puis, ils acquièrent, à travers un stage d'un mois, une expérience professionnelle concrète de la vie au sein d'un cabinet d'avocats parisien.

Ce stage se déroule aux mois d'octobre et novembre de chaque année et il inclut un séjour de deux jours à Bruxelles afin de se familiariser avec les institutions communautaires.

Ce « Stage international » est une véritable rencontre entre professionnels du droit, désireux de comparer leur pratique, d'apprendre de leurs différences et d'établir un lien d'amitié et d'affaires. Une association des anciens du Stage International a été créée afin de faciliter la pérennité des liens nés entre les participants et les cabinets d'accueil parisiens, d'une session à l'autre.

Il s'agit d'une expérience unique d'enseignement théorique et pratique, garantie par la Barreau de Paris, qui assure déjà la formation initiale de près de mille cinq cents élèves avocats par an, et la formation continue de vingt mille avocats.

Ce stage contribue enfin à renforcer la place de la francophonie sur le marché des services juridiques.

Les cabinets d'accueil sont choisis par le service des Relations Européennes et Internationales du Barreau de Paris (SREI) en fonction, idéalement, des spécialités des avocats étrangers.

L'enseignement est totalement gratuit pour le stagiaire puisqu'il est financé en totalité par le barreau de Paris.

Le stagiaire n'a donc qu'à assurer la prise en charge de son voyage et de son séjour à Paris.

Ce financement peut cependant être assuré grâce aux Ambassades de France au sein des pays concernés, au travers d'une bourse de stage. Pour bénéficier de ces bourses, le barreau d'origine du stagiaire, ou le stagiaire lui-même, doit impérativement déposer une demande auprès du service culturel de l'Ambassade de France et en informer parallèlement le SREI.

Si le stagiaire ne peut bénéficier d'une bourse, il lui revient alors d'assumer le coût financier de son voyage, et de son séjour à Paris, sauf soutien particulier de son barreau d'origine ou de l'ambassade de son pays en France.

Jusqu'en 2007, le stage réunissait 18 Confrères en moyenne. En 2008, sous l'impulsion de M. le Bâtonnier CHARRIÈRE-BOURNAZEL et grâce au travail remarquable du Service international de l'Ordre, le stage a réunit 45 participants.

## Vers un stade supérieur : le stage de longue durée et l'accueil des stagiaires étrangers

### Le stage de longue durée

L'accueil des stagiaires étrangers s'inscrit dans une perspective plus ambitieuse encore : l'accueil à Paris, non pas seulement d'avocats étrangers mais aussi d'étudiants étrangers, et pour une plus longue durée – six mois à un an, comprenant une formation théorique (cours dispensés à l'École du Barreau) et une période de stages en cabinet.

Ce projet ne se substituera pas au « Stage international » existant, mais le complètera en diversifiant ainsi l'offre faite par le Barreau de Paris : stage court, stage long, remplissant des besoins différents.

Monsieur le Bâtonnier l'a défini dans son éditorial du Bulletin du Barreau du 20 mai 2008 :

*« Je veux que le barreau de Paris assure le rayonnement de la culture juridique romano-germanique et de la langue française en permettant à de jeunes femmes et de jeunes hommes faisant leurs premiers pas dans la profession de venir passer six mois à Paris en formation complémentaire à l'École du barreau et en stage en cabinet d'avocats. Mon projet concerne d'abord tous ceux qui sont originaires de pays où le français a rayonné et rayonne encore : l'Asie du sud-est, le Proche-Orient, l'Afrique noire, le Maghreb. Je songe aussi aux pays d'Europe de l'Est qui ont des liens historiques avec la France, comme la Pologne, la Roumanie, la République tchèque, etc.*

*Je demanderai aux barreaux locaux de désigner les plus méritants de leurs plus jeunes confrères intéressés par ces stages au barreau de Paris. Pour qu'il n'y ait pas d'obstacle tenant aux difficultés matérielles et afin de permettre à ceux qui viennent des pays les plus pauvres de bénéficier de cette opportunité, j'entends solliciter des organisations mondiales spécialisées les concours nécessaires. Afin que leur séjour en France soit le plus fécond possible, j'en appelle à tous mes confrères du barreau de Paris qui sont en mesure d'assurer leur hébergement chez eux. Je songe à tous ceux d'entre nous dont les enfants ont quitté le domicile familial, laissant une chambre inoccupée, une mansarde aménagée ou un studio indépendant et qui pourraient les mettre bénévolement à la disposition de nos amis francophones venus se parfaire chez nous. Je serai le premier à donner l'exemple.*

*Nous ne pouvons pas nous plaindre perpétuellement du recul de la langue française et du droit romano-germanique et ne pas faire tout notre possible pour attirer vers nous ceux qui ont des liens historiques avec la France et avec notre langue. Ils repartiront chez eux mieux armés, heureux d'avoir complété ici leur formation, d'y avoir noué des relations de jeunesse amicales qui deviendront un jour fructueuses et durables. Nous avons tous le plus grand désir que notre barreau rayonne davantage. Nous avons les moyens d'y contribuer concrètement par des actes comme celui que je vous demande.*

*Je souhaite que tous ceux et toutes celles d'entre vous qui sont en mesure d'héberger pendant six mois l'un ou l'une de ces stagiaires venus de l'autre bout du monde, me le fassent savoir par mail (lebatonnier@avocatparis.org), avec comme référence : « accueil des stagiaires étrangers ». Je vous rendrai compte bien évidemment du succès de mon présent appel. »*

Ce programme, qui favoriserait le développement de la francophonie et du droit romano-germanique, serait donc fondé sur la solidarité internationale et aurait vocation à permettre à de jeunes étudiants en droit, talentueux, de passer plusieurs mois à Paris, au sein de l'EFB et en cabinet, et de leur délivrer un véritable diplôme final.

Le projet est ambitieux et diverses questions doivent être réglées :

- Qui fera la sélection ? Universités, barreaux ?
- Quels seront les diplômes requis pour pouvoir bénéficier du programme ?
- Quels étudiants accueilleront-nous : jeunes avocats, étudiants, juristes ?
- Combien de personnes pourront être admises par an ?
- L'inscription à l'EFB sera-t-elle gratuite ?
- Quelle sera la couverture sociale des étudiants ? C'est une question essentielle car elle conditionne l'obtention du visa.
- ...

De la réponse à ces questions dépendra le budget à mettre en place pour ce stage.

Les frais seront variables : frais de visas, frais de billets d'avion, carte de transports en communs pour Paris, mais également les frais de cours à l'EFB (on compte environ 36.000 €uros de frais pour 6 mois de cours pour 100 personnes). Sans compter la gestion administrative, qui nécessitera sans doute l'utilisation à plein temps d'un salarié de l'Ordre.

Pour résoudre ces questions, nous nous rapprocheront des organismes internationaux, des ambassades, qui connaissent le Barreau de Paris et travaillent régulièrement avec lui.

### Vers une école internationale du Barreau ?

Ce projet de stage international de longue durée ne peut-être imaginé indépendamment de la réflexion actuelle sur ce que doit être la future école du Barreau, et le choix de son emplacement.

Ces étudiants étrangers que nous souhaitons accueillir suivront une formation au sein de l'école d'une durée de six mois, avant de suivre un stage en cabinet pour une même durée.

Nous devons donc imaginer et créer une école moderne et attractive, avec un enseignement de qualité, délivrant un véritable diplôme international. Une école au sein de laquelle des stagiaires étrangers, étudiants ou jeunes confrères, se mêleraient à nos élèves avocats parisiens.

Notre vénérable école de formation des barreaux du ressort de la Cour d'appel de Paris deviendrait alors une véritable École internationale du Barreau (de Paris, de France ?), ce qui la rendrait certainement particulièrement attractive aux étudiants en droit des autres régions de France désirant bénéficier d'une ouverture internationale. À terme, elle pourrait accueillir l'ensemble des futurs membres de cette grande profession du droit que nous appelons de nos vœux.

Inscrite dans un véritable campus, bénéficiant de facultés d'accueil (chambres d'étudiants) cette grande école permettrait également de résoudre la question du *logement* de ces stagiaires étrangers.

Le principe initialement imaginé était celui d'un accueil, chez eux, par des avocats parisiens volontaires. Un appel à la solidarité des avocats parisiens a été lancé, dans l'éditorial du 20 mai 2008.

Mais si l'école du barreau s'insérait dans un véritable campus, avec des chambres d'étudiants – ce qui est le cas d'un des projets actuellement examinés – la solution du logement de ces stagiaires étrangers pour un an serait trouvée. La question la plus délicate serait immédiatement résolue.

## Conclusion

M. le Bâtonnier concluait ainsi l'éditorial du 20 mai 2008 :

*« Quelques uns à qui j'en ai parlé m'ont traité de rêveur. Je suis persuadé, au contraire, que notre barreau recèle des trésors de générosité.*

*En tout cas, je préférerais toujours être pris pour un utopiste plutôt que pour un désabusé. »*

Ce projet est sans aucun doute ambitieux. Mais le barreau de Paris sait avoir de belles ambitions et les réaliser.

William FEUGÈRE  
*Membre du Conseil de l'Ordre*